

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglise • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



Édito

L'actualité de votre Commission Locale d'Information est plus que jamais à l'heure européenne. En effet, la CLI, qui associe à ses activités des représentants de collectivités et des experts issus de la Grande Région depuis 2012, accueille désormais à ses réunions six personnalités transfrontalières, partenaires de Rhénanie-Palatinat, Sarre et Luxembourg. La Wallonie est quant à elle en passe d'identifier un ou deux interlocuteurs qui viendront sous peu porter leur regard sur nos travaux.

Pour preuve de cette volonté d'ouverture, des conventions bilatérales, précisant et actant les engagements de chacun, ont été signées le 2 mai dernier avec les représentants des collectivités allemandes de la Grande Région.

Dans le même état d'esprit de collaboration et d'efficacité en termes de communication entre les pays voisins, trois exercices transfrontaliers de sécurité ont été menés entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

Enfin, nous poursuivons assidûment notre mission d'information auprès des populations en abordant dans cette nouvelle lettre la problématique de l'évacuation en cas d'accident et les solutions qui seront prochainement mises en œuvre.

Patrick Weiten,
Président de la CLI,
Président du Conseil Général

À LA UNE ●●●

Partenaires transfrontaliers

Conventions avec la Sarre et la Rhénanie-Palatinat

La loi Transparence et Sûreté Nucléaire permet aux CLI situées à proximité d'une frontière d'inviter des représentants locaux étrangers à siéger en tant que membres observateurs. Engagée dans une démarche d'ouverture de ses activités aux partenaires transfrontaliers depuis 2012, la CLI de Cattenom confirme son intention de travailler de concert avec ses voisins en signant trois premières conventions.

Suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima et aux demandes d'information exprimées par les Exécutifs de la Grande Région sur les activités de la centrale nucléaire de Cattenom, la CLI de Cattenom a décidé d'élargir sa composition aux représentants des régions voisines.

À ce jour, des partenaires représentant des autorités locales sarroises, rhénan-palatines et luxembourgeoises siègent déjà à la CLI. La Wallonie devrait intégrer cette instance prochainement.

Les membres observateurs désignés peuvent prendre part aux débats afin d'exprimer leur point de vue et s'informer des activités liées à la sûreté nucléaire d'une centrale proche de leur territoire. Le 2 mai dernier, la réunion de la CLI de Cattenom a confirmé cette ouverture transfrontalière puisque



des conventions bilatérales ont été signées entre le Président du Conseil Général, également Président de la CLI, et les entités de la Grande Région suivantes: la Commune de Trèves, le Landkreis Trier-Saarburg et le Landkreis Merzig-Wadern. Ces conventions actent les engagements de chacun.



De gauche à droite: Thomas Jackl, Directeur administratif du Landkreis Merzig-Wadern ; Toni Loosen-Bach, représentant le Maire de Trèves (Klaus Jensen), en charge de la démocratie participative ; Patrick Weiten, Président de la CLI, Président du Conseil Général ; Günther Scharz, Landrat du Landkreis Trèves-Saarburg.

Une attention permanente

Bilan de l'ASN pour 2012 : le site doit rester vigilant



En 2012, les inspecteurs de la division de Strasbourg de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) ont totalisé 36 jours d'inspection sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom (chiffre identique à 2011). Ils ont également contrôlé la visite partielle sur le réacteur n° 1 ainsi que les deux arrêts pour rechargement de combustible sur les réacteurs n° 2 et 3. Suite à ces inspections, l'ASN considère que les performances en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement du site pour 2012 sont globalement satisfaisantes. Toutefois, elle considère que le CNPE (Centre nucléaire de production d'électricité) doit progresser dans la gestion des aléas et la préparation des interventions, notamment sur la communication entre les différents acteurs.

Le site doit, dès 2013, accroître sa vigilance sur ces aspects.

Au mois de février 2012, l'ASN a classé au niveau 2 de l'échelle INES (Échelle internationale de classement des événements nucléaires) un écart affectant le système de refroidissement des piscines de combustible usé des réacteurs 2 et 3. L'ASN considère que le CNPE a fait preuve de réactivité pour répondre à ses demandes.

Le site surveille par ailleurs efficacement les enjeux environnementaux et dispose d'indicateurs adaptés, notamment sur les rejets. Enfin, en matière de radioprotection des travailleurs, l'ASN juge la propreté radiologique bonne, mais certains comportements sur le terrain sont à améliorer.

Installations : des groupes électrogènes au secours des tranches

2) Quatre groupes électrogènes ont été mis en place dernièrement sur le toit de chaque bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN)*. Prescrites par l'ASN dans le cadre des actions post-Fukushima, ces nouvelles installations viennent renforcer la sécurité de la centrale: « En cas de perte totale d'alimentation électrique, plusieurs sources d'alimentation sont disponibles sur le site. L'installation de ces nouveaux groupes électrogènes représente la 7^e source d'alimentation électrique possible », explique Ghislain Pelissier, ingénieur sûreté du CNPE de Cattenom.

Ces groupes électrogènes ont pour fonction, en cas de sollicitation, de réalimenter plusieurs matériels dont l'instrumentation de la piscine combustible et l'éclairage des salles de commandes. Ce dispositif, bientôt en essai, est cependant « provisoire ». En effet, conformément aux prescriptions de l'ASN, le CNPE procédera à l'installation de diesels d'ultime secours pour 2018.

* Accolé au bâtiment réacteur et au bâtiment combustible, le BAN recèle tous les circuits utiles au fonctionnement du réacteur (chimie de l'eau traitée...) ou au traitement des différents effluents, susceptibles de contenir des produits radioactifs.



Le chiffre
135 000

C'est le nombre d'heures de formation effectuées au CNPE de Cattenom en 2012, soit 103 heures par salarié.

La gestion de la population en question



Ci-dessus : le pont de franchissement de la Moselle entre Cattenom et Koenigsmacker (sur la RD56) sera transformé en ouvrage à deux voies.

La sécurité civile a pour objet la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. Dans ce cadre, le SIRACEDPC (Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile) est chargé de l'organisation et l'évaluation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

En matière de protection de la population susceptible d'être exposée aux rejets radioactifs, le dispositif opérationnel doit prendre en compte les conditions d'auto-évacuation de la population riveraine du site nucléaire. Menée avec les différents services concernés – forces de sécurité, gestionnaires routiers – l'analyse de différents scénarios (rejets diffus ou massifs, de durée plus ou moins longue, direction du vent) a conduit aux conclusions suivantes :

- il importe d'anticiper, dans le temps et dans l'espace, l'évacuation de la population riveraine ;
- car l'auto-évacuation du proche périmètre de danger, au sud du CNPE, serait effectivement contrainte par le gabarit du pont de franchissement de la Moselle (sur la RD56), mais aussi par le flux routier sur le réseau périphérique (RD654).

■ Construction d'un nouveau pont à 2 voies

L'état de vétusté général de l'ouvrage ainsi que ses caractéristiques, qui ne sont plus

adaptées aux conditions de circulation actuelle, ont conduit le Département de la Moselle à programmer sa reconstruction. L'actuel ouvrage à une seule voie, construit en 1965, sera remplacé par un ouvrage à 2 voies prenant également en compte les modes de déplacement « doux ». Ainsi, sa structure accueillera un trottoir piéton de 1,50 m et une piste mixte piétons/cyclistes de 2,50 m.

La réalisation de ce nouvel ouvrage permettra la suppression de la circulation alternée (par feux) et favorisera de fait l'arrivée des secours et l'évacuation des populations en cas d'accident nucléaire.

Les travaux sont prévus en 2015 et 2016.

■ Données chiffrées : des informations plus précises

Enfin, à la demande du Président de la CLI, un complément d'information devra être prochainement fourni afin de disposer d'une analyse globale des capacités des réseaux et infrastructures existants ainsi que des projets à venir. À cet effet, les données des services publics rassemblées par le SIRACEDPC pourraient être utilement consolidées par une étude confiée à un cabinet spécialisé (financement par la CLI, avec le soutien de l'ASN).

POINT DE VUE

Les actions post-Fukushima

« **A**près l'accident majeur de Fukushima, l'ASN a imposé aux exploitants, dont EDF, une révision approfondie de toutes les centrales françaises qui devront, en outre, s'équiper de dispositifs pour parer à l'éventualité d'une perte totale d'alimentation électrique et/ou de source froide. Selon l'ASVM (Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle), opposée au nucléaire, il s'agit de mesures parfaitement justifiées. Cependant, EDF avance trop souvent l'argument que la France, contrairement au Japon, n'est pas menacée par l'association d'un séisme suivi d'un tsunami. Aussi, il nous appartient ici de rappeler que deux des accidents majeurs survenus dans une centrale nucléaire, Three Mile Island et Tchernobyl, n'ont pas été provoqués par des catastrophes naturelles. La cause fut, dans les deux cas, une erreur humaine, ce qui pourrait très bien se produire en France. »

Dr PY, Président de l'ASVM

CNPE de Cattenom

Bilan 2012 et projets 2013

Chaque année, EDF publie le bilan des activités de la centrale de Cattenom. Pour 2012, on note d'abord une baisse de la production (30 TWh en 2012 contre 34,3 en 2011). Celle-ci est liée à un arrêt de 56 jours de l'unité de production n° 4 pour des travaux sur un alternateur. Côté sûreté, si les « événements significatifs » de niveau 1 sont en hausse (passés de 2 à 4 en 2012, auquel s'ajoute un incident de niveau 2), ils ne concernent cependant que des « anomalies », sans incidence sur l'environnement. Les rejets liquides sont, quant à eux, toujours largement inférieurs aux maxima autorisés avec 1,08 Gbq (autorisation annuelle: 50 Gbq). Comptant 1 248 salariés sur le site de Cattenom, l'exploitant annonce une contribution à l'économie locale de 95 millions d'euros (taxes et redevances). 48 embauches ont été faites en 2012 et 87 supplémentaires sont prévues pour 2013, notamment pour faire face à de nombreux départs à la retraite. Enfin, le nombre d'accidents du travail s'élève

à quatre. L'objectif 2013 d'EDF est de diminuer ce chiffre pour le ramener à deux.

■ Arrêts de tranches : des étapes fondamentales

Au total, trois arrêts de tranche sont prévus en 2013. Le premier, programmé pour la visite décennale de l'unité de production n° 4, est presque terminé. Trois mois de travaux, cinq grandes étapes et 10 000 activités programmées auront été nécessaires pour permettre à l'ASN d'accorder à la centrale l'autorisation d'exploiter l'unité de production contrôlée pour les 10 années à venir. Il reste maintenant à effectuer le redémarrage en toute sûreté. Les deux autres arrêts au programme concernent le simple rechargement de combustible de la tranche n° 1 (été 2013) et la visite partielle de la tranche n° 3 (automne 2013). Enfin, trois arrêts sont par ailleurs déjà prévus pour 2014 et 2015.

■ Plus d'infos :

energie.edf.com rubrique « Publications ».

Exercices nucléaires transfrontaliers

Coopération au service des populations

Les deux premiers exercices nucléaires transfrontaliers se sont déroulés entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg les 26 et 27 juin (en Allemagne) ainsi que les 5 et 6 décembre 2012 (au Luxembourg). Leur objectif: harmoniser les stratégies de coopération relatives à une intervention en cas d'accident nucléaire. Le scénario étudié: la perte de réfrigérant primaire d'un réacteur, entraînant des rejets dans l'environnement. Outils d'information, concertation transfrontalière, actions de protection de la population, rien n'a été laissé au hasard et de nombreux axes de progrès ont été impulsés. L'exercice transfrontalier n° 3, qui s'est déroulé du 25 au 28 juin 2013 en France, fut quant à lui une première car jamais un exercice post-accidentel de cette ampleur n'avait été réalisé sur le territoire auparavant. Très ambitieux, il a englobé différents thèmes tels que la décontamination, la santé, les transports, les denrées... Ses conclusions, qui seront communiquées à la CLI, serviront à terme à la réalisation d'une planification post-accidentelle, sorte de relève au Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour la période suivant un éventuel accident, mais dans un périmètre toutefois plus large que celui du PPI.

La lettre de la CLI – N° 7 – 1^{er} semestre 2013. Éditée par le Conseil Général de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten. Conception éditoriale et graphique, rédaction: TEMA|presse, 0387 69 1801. Photographies: p. 1 © F. Doncourt, Conseil Général de la Moselle; p. 2 © ASN, CNPE de Cattenom; p. 3 © P. Gisselbrecht; p. 4: CNPE de Cattenom. Impression: Socosprint Imprimeurs, Épinal. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: juin 2013. Tirage: 46 000 exemplaires.

Les membres de la CLI

■ Patrick Weiten, Président de la CLI, Président du Conseil Général de la Moselle ■ Yves Aschbacher, Président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan ■ Patrick Baily, Maire d'Escherange ■ Dan Biancalana, Échevin de Dudelange, représentant du SYVICOL ■ Michel Bender, représentant de la CFDT ■ Jean-François Bénévise, Directeur général de l'ARS Lorraine ■ Claude Bitte, Président de la 6^e Commission du Conseil Général de la Moselle ■ Jean-Marie Blanchet, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ Guy Catrix, Directeur du CNPE de Cattenom ■ Nadine Conge, Adjointe au Maire de Terville ■ Marie-Marthe Dutta-Gupta, Maire de Fixem ■ Colonel Franoz, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ Gaël Gaudouen, Directeur du SIRACEDPC ■ Anne Grommerch, Députée de la circonscription de Thionville-Est ■ Gérard Guerder, Maire de Rodemack ■ Marie-Laurence Herfeld, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ Marc Hoeltzel, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ Léon Hoff, représentant de la CGC ■ Didier Holz, représentant de la CFTC ■ Marc Houver, DGS du Conseil Général de la Moselle ■ Thomas Jackl, Directeur administratif du Landkreis Merzig-Wadern ■ Pierre Jacques, Maire de Boust ■ Klaus Jensen, Maire de Trèves ■ Jean Klop, Maire de Manom ■ Maude Korsec, représentante du milieu industriel désignée par la CCI de la Moselle ■ Florian Kraft, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ Jackie Lagrange, Adjoint au Maire de Basse-Ham ■ Jean-Pierre La Vaullée, Conseiller Général du canton de Metzervisse, Maire de Guénange ■ Philippe Leroy, Sénateur de la Moselle ■ Josiane Madelaine, Conseillère Régionale ■ Jean-Paul Merlin, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ Bertrand Mertz, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville ■ Charles Meyer, Adjoint au Maire de Yutz ■ Jean Oury, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ Michel Paquet, Conseiller Général du canton de Cattenom, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs, Maire de Zoufftgen ■ Anne Pedon-Flesch, membre du CESE de Lorraine ■ Marcel Philippon, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ■ Dominique Pierre, Directrice de la communication du CNPE de Cattenom ■ René Pint, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ Dr Bernard Py, Président de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ Isabelle Rauch, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ Frank Reimen, Haut-commissaire à la Protection nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ Éliane Romani, Adjointe au Maire de Thionville ■ Günther Schartz, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ Michel Schibi, Maire de Cattenom ■ Thomas Seilner, Agent expert du ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ Willy Seiwert, Maire de Roussy-le-Village ■ Christian Spiess, représentant de la CGT ■ Laurent Steichen, représentant de la CC des Trois Frontières, Maire de Sierck-les-Bains ■ Étienne Stock, Sous-Préfet de Thionville ■ Colonel Tarrillon, représentant du Service d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ Gérard Theis, Maire de Breistroff-la-Grande ■ Jean Wagner, Maire de Gavisse ■

La lettre de la CLI en ligne

Il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de *La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom*, désormais aussi traduite en allemand, sur le site du Conseil Général de la Moselle.

www.cg57.fr/cli

